

GYM
VALAIS
WALLIS



RÈGLEMENT 2023

CHAMPIONNAT
VALAISAN
AGRÈS

I. Généralités

1. Responsabilité

Le championnat valaisan est placé sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et est organisé par la société de gymnastique de Sion AG 13 étoiles.

2. Concours

Les disciplines suivantes sont offertes :

- Agrès individuels garçons et filles (Valaisans C1 à C7 + C D/H et invités C6 à C7 + C D/H)
- Samedi : catégories C3 à C7 + D/H
- Dimanche : C1F A – C1F B, C2F A – C2F B et C1G, C2G

3. Déroulement des concours

Samedi 29 avril : concours des catégories C3 à C7 + D/H

Dimanche 30 avril : Concours des catégories C1 et C2

Lieu : salles omnisports du campus EPTM, Ch St-Hubert 2, 1950 Sion

4. Participation

- **Le championnat valaisan 2023 est ouvert exceptionnellement à tous les gymnastes, sans passer par les qualifications.**
- Les gymnastes filles et garçons des catégories 1 à 7 et catégories D / H faisant partie d'une société de Gym Valais-Wallis peuvent participer au championnat.
- Les gymnastes ayant participé à un ou des concours en artistique durant la saison en cours ne sont pas admis.
- Dans les catégories C6, C7 et C D/H, filles et garçons, les invités sont acceptés au concours, dans les limites des capacités.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme membres actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.
- Les gymnastes ont l'obligation de concourir dans les groupes prévus par les chefs de place. Les gymnastes seront groupés par sociétés dans la mesure du possible. Les groupes seront établis préalablement et affichés le jour du concours dans la salle de gym.
- Le moniteur est tenu d'annoncer la présence de ses gymnastes à la table de concours **au plus tard 30 minutes avant le rassemblement.**
- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants aux fêtes/concours en public sont informés qu'ils peuvent être pris en photo ou filmés lors de leurs productions. Ces documents pourront se retrouver sur le site de Gym Valais-Wallis mais ne seront en aucun cas utilisés pour faire de la publicité payante.

5. Inscriptions

- **Tous les gymnastes doivent être inscrits dans FSG-Admin au 15 novembre 2022 faute de quoi, il ne sera pas possible de les inscrire « online »**

- Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de Gym Valais Wallis : <https://inscription.gymvalais.ch/>

Deux personnes par société (président et responsable technique) recevront un login pour effectuer les inscriptions et accéder à la marche à suivre disponible sur le site.

En cas de problème, contactez l'administrateur : François Boand, fboand@netplus.ch

- Ouverture des inscriptions : **1 décembre 2022**
Délai d'inscription : **22 janvier 2023.**
- **Inscriptions des invités** : Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 1^{er} décembre 2022, sur le site <http://www.gymvalais.ch> : suivre le lien inscription (en haut à gauche).
- Délai d'inscription des individuels invités : **25 février 2023**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.

- **Juges pour les Cat. 1 à 4**
Chaque société doit inscrire

Dès 1 gymnaste – 1 juge BI
Dès 16 gymnastes– 2 juges BI
Dès 31 gymnastes– 3 juges BI
Et ainsi de suite

- **Juges pour les Cat. 5 à 7, D / H**
Chaque société doit inscrire

Dès 1 gymnaste– 1 juge BII
Dès 21 gymnastes– 2 juges BII
Dès 41 gymnastes– 3 juges BII
Et ainsi de suite

Les juges en formation ne seront plus pris en compte dans les quotas.

Après inscription, chaque juge recevra un email de convocation et devra confirmer sa présence par écrit également.

Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classés.

Si le nombre de juges est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.

6. Finances

- Catégories 1 à 5, filles et garçons :
Finance d'inscription Fr. 25.- par gymnaste

Délai de paiement : 22 janvier 2023

- Catégories 6 à 7, D / H :
Finance d'inscription Fr. 25.- par gymnaste.

**Délais de paiement : 22 janvier 2023 (gymnastes valaisans)
25 février 2023 (invités)**

Montants à verser sur le compte :
Raiffeisen Sion et Région
GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN NO CH76 8080 8002 9429 5574 7

Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu. Préciser le motif de paiement : société, concours, catégories.

- Gym Valais-Wallis se réserve le droit de facturer les mutations tardives.
- **Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
Tous les prix souvenirs commandés dans les délais seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.**

7. Mesures de protection sanitaire

- L'évolution de la situation sanitaire pourrait nécessiter la mise en place de directives spécifiques. Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.
- La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.
- Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée : Pass Covid, port du masque, présence du public, etc...

8. Résultats

- **A la fin du concours de chaque catégorie, selon annonce du speaker, un représentant par société doit venir contrôler les notes de ses gymnastes à**

la table de concours et signer la feuille de contrôle. Après 2 appels, les notes sont considérées comme acceptées.

- L'annonce des résultats s'effectuera à la mi-journée et à la fin des concours.
- Tous les gymnastes se présentent à l'annonce des résultats en tenue gymnique. Les gymnastes des petites catégories seront accompagnés d'un moniteur par société.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas aux résultats ne reçoivent ni médaille ni distinction. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- **Toutes les monitrices et tous les moniteurs se présentent sur la place de concours en tenue gymnique. Ils seront un exemple pour les gymnastes. La direction de concours se réserve le droit d'exclure un moniteur(trice) dont la tenue ne serait pas conforme.**
- Les résultats seront affichés dans les locaux de compétition et transmis aux moniteurs via l'enveloppe de société. Ils seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation officielle de la journée.

9. Distinctions

- Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille, pour autant que le passage de catégorie soit réussi.
- Il y aura un classement garçons et un classement filles.
- Valaisans et invités sont classés séparément.
- Les gymnastes classés dans les premiers 20% de chaque catégorie reçoivent une distinction.
- Tous les gymnastes inscrits au concours recevront un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par le moniteur après la proclamation des résultats, au local du contrôle des notes.

10. Jugement

- Catégories selon programme de classification. Fait foi le nouveau programme de compétition GAI GF / GM 2020 .
- Toutes les réclamations de jugements sont à adresser uniquement au chef juge, sous peine de déduction aux gymnastes de la société.

II. Règlements particuliers

1. *Concours aux agrès individuels – filles et garçons*

- Catégories : garçons C1G, C2G, C3G, C4G, C5G, C6G, C7G, CHG
filles C1F A, C1F B, C2FA, C2 F B, C3F, C4F, C5F, C6F, C7F, CD F.
- Il n'est pas permis de concourir dans une catégorie inférieure à celle réussie en 2022.
- Il n'est pas nécessaire d'amener les cartes de catégorie à la table de concours.
- Le titre de "champion/championne" valaisan(ne) est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de chaque catégorie.
- Le titre de « champion/championne valaisan(ne) toutes catégories » est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de la catégorie 7 à condition d'avoir obtenu une moyenne de 8,5 points par engin.
- S'il n'y a pas de participant(e) en catégorie 7, le titre de « champion/championne valaisan(ne) toutes catégories » est attribué au meilleur Valaisan / à la meilleure Valaisanne de la catégorie inférieure selon la même condition susmentionnée (C6 – CD / H – C5).
- Le CO met à disposition des installations sûres. Les sociétés sont responsables de l'utilisation en bonne et due forme des installations et des engins. La sécurité des gymnastes est prioritaire. Gym Valais-Wallis ainsi que le CO ne portent aucune responsabilité en cas d'utilisation des installations et des engins non conformes aux directives ainsi qu'en cas d'erreur de manipulation.
- Directives de sécurité : des liens de sécurité fermés, voire des boulons insérés, doivent servir à sécuriser les exercices aux anneaux balançants.

2. *Fair-play*

Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et aux divers postes de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.

III. Dispositions finales

- Les moniteurs et monitrices ou individuels qui agissent contrairement aux prescriptions et directives perdent leurs droits et peuvent être exclus des concours ou disqualifiés.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit au chef de place dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de Fr. 100.-.
- Tous les cas non prévus dans le présent règlement de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.

- En cas de doute ou d'interprétation différente, la version française du présent règlement fait foi.
- Les décisions prises sont sans appel.

**Le Comité Technique de Gym Valais-Wallis
Novembre 2022**

*Merci de votre collaboration et de votre participation !
Gym Valais-Wallis vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir.*
